Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201115-20251215-2025_12_006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

Date de la convocation : 11/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le Lundi 15 décembre à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, TUFFIER Olivier,PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole, Mme TARLET Juliette et Mr LE MERRER Daniel procuration à Mr POSTADJIAN Guillaume.
Secrétaire : Mme Jamila Lognoné a été élue secrétaire.

MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE AU RANDO GÎTE ET A LA MAIRIE

Madame La Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 18/09/2025 autorisant à mettre la fibre optique dans certains bâtiments communaux. Elle précise qu'à ce jour, la mairie et le rando gîte seront concernés. Elle laisse la parole à Mme Lognoné qui donne connaissance des différents devis reçus concernant les prestataires.

Après discussion, le Conseil Municipal par 9 voix pour :

- **DECIDE** de prendre comme prestataire la Société ORANGE pour mettre en place la fibre optique au rando gîte et à la mairie
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer le devis et les factures à intervenir
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de la fibre optique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH

MAIRIE DE LANMODEZ

Certifié exécutoire par transmission, Le 19/12/2025
La Maire, Lydie DOMANCICH

En Préfecture des Côtes d'Armor

MAIRIE DE LANMODEZ